



## **RÉSOLUTION**

### **Les collectivités locales, ancrages de stabilité durant la crise Covid-19 - Les États en Europe et l'UE doivent dès à présent préserver et renforcer la capacité d'action des collectivités locales**

La pandémie causée par la Covid-19 menace la santé des populations en Europe et dans le reste du monde. Elle s'accompagne de vastes répercussions sur leur quotidien et de profondes conséquences sociales et économiques, dont l'ampleur totale ne se mesure pas encore.

En temps de crise, les collectivités locales endossent, sans fléchir, une multitude de missions essentielles au service des citoyen(ne)s. Parmi ces missions, citons le travail accompli dans le secteur de la santé, les services sociaux ainsi que la continuité des services d'intérêt général. De la même façon, elles assument un rôle central dans la transposition de mesures destinées à endiguer la propagation du coronavirus ainsi que dans leur assouplissement progressif.

La crise a, une nouvelle fois, démontré que l'échelon local est un garant de la stabilité. Cet échelon est un des principaux piliers des pays en Europe. En l'absence de collectivités locales capables de passer à l'action avec efficacité, nous ne pourrions surmonter ni la crise actuelle ni les défis à venir. Les États doivent, par conséquent, garantir l'efficacité de leurs services municipaux, de leur administration et de leurs équipements publics.

Dans le cadre de ses attributions, l'Union européenne doit également apporter sa contribution en termes d'appui aux communes et régions. Depuis plusieurs années, l'UE reconnaît l'importance des collectivités locales dans la transposition des politiques centrales de l'UE. Sans les collectivités locales, aucun progrès ne peut être engrangé pour protéger efficacement le climat ou promouvoir le numérique. Dans les limites de ses compétences, l'UE peut renforcer, en coordination avec les mesures activées au niveau national, la capacité d'investissement des communes et régions au travers de la mise en place de programmes et de possibilités de financement appropriés.

#### **Répercussions de la crise Covid-19 sur les collectivités locales**

Les communes et régions sont, elles aussi et de très diverses façons, touchées par cette crise. La continuité assurée des missions municipales dans des conditions rendues difficiles par la crise s'accompagne, dans de nombreuses collectivités locales, d'une charge de travail très lourde pour les services municipaux ainsi que pour les entreprises communales. Dans bien des pays, de nombreux cas de maladie et de décès sont à déplorer parmi les collaborateur(trice)s du secteur des soins de santé notamment.

La mise en œuvre de mesures destinées à endiguer la propagation du virus et prescrites par les instances supérieures compétentes place en partie les collectivités locales devant de vastes défis qu'elles ont, à ce jour, relevés avec pragmatisme, détermination et force. En outre, les restrictions imposées aux déplacements et aux rassemblements entravent aussi l'exercice habituel de la démocratie locale.

La crise Covid-19 génère toute une série de coûts supplémentaires pour les collectivités locales, en lien, par exemple avec les nouveaux besoins exprimés notamment par les services sociaux et le secteur des soins de santé et avec les mesures de protection sanitaire pour les citoyen(ne)s et les collaborateur(trice)s. Parallèlement, en raison des répercussions économiques de la crise les caisses sont, en de nombreux endroits, vidées en l'absence de recettes fiscales et de perception de l'impôt.

#### **La capacité d'action des collectivités locales doit être garantie - Revendications des élus locaux socialistes d'Europe**

Aux instances compétentes des États en Europe, nous adressons les revendications suivantes :

- Dans le souci de protéger les citoyen(ne)s et les collaborateur(trice)s, les collectivités locales ont besoin, en temps de crise, du matériel nécessaire à l'accomplissement de leurs missions. Les États- doivent mettre à la disposition et/ou aider à la fourniture de ce matériel, au sens propre, vital pour les collaborateur(trice)s du secteur des soins de santé notamment.
- Dans le but d'assurer une transposition rapide et effective des mesures décidées par les instances supérieures et destinées à endiguer le virus de la Covid-19 sur le terrain, les collectivités locales ont besoin de règlements clairs et sans ambiguïté. Chacun aspire à un retour à un quotidien normale. Ce dernier ne pourra s'opérer que progressivement et prudemment. Forts de leur expérience dans la transposition pratique de nombreuses mesures sur le terrain

et de leur connaissance des réalités locales, les instances municipales devraient être consultées lors de la définition et/ou l'assouplissement des mesures.

- Les droits consacrés dans la Charte européenne de l'autonomie locale doivent être respectés, y compris en temps de crise. En aucun cas, les États ne sont autorisés à instrumentaliser la crise afin de brider à long terme ces droits et de notamment restreindre les recettes financières directes.
- Si cela s'avère indispensable, les législateurs nationaux compétents doivent garantir, par le biais d'adaptations juridiques appropriées, la capacité de fonctionnement de la démocratie locale et la soutenir grâce à des mesures techniques. Par exemple, grâce à la possibilité de convier par vidéoconférence les séances du conseil municipal et des commissions de travail.
- Afin de garantir leur capacité d'action, les collectivités locales ont besoin d'une dotation financière appropriée. En temps de crise, un soutien financier rapide, direct, sans bureaucratie est nécessaire pour que les collectivités locales puissent continuer à accomplir leurs missions sans fléchir. En outre, elles ont aussi besoin d'un appui financier à moyen et long terme afin de maintenir et d'améliorer l'infrastructure municipale. Les investissements municipaux dans les infrastructures constituent un fondement essentiel pour la préservation de collectivités locales saines ainsi que pour le développement de l'économie. De nombreux emplois dépendent aussi de tels investissements. Ainsi, le redressement économique, social et écologique au lendemain de la crise dépendra essentiellement de la capacité d'investissement des collectivités locales.

A l'Union européenne, nous adressons les revendications suivantes :

- Les communes et régions en Europe sont frappées de façons très diverses par la crise. De nombreuses collectivités locales ne sont pas prêtes à gérer les profondes répercussions de la crise liée à la Covid-19 et ont besoin d'une aide très rapide et sans formalités. En temps de crise, agir rapidement est aussi de rigueur. Les aides de l'UE doivent pouvoir arriver le plus directement et rapidement aux collectivités locales. En outre, les contrôles exercés sur les aides publiques et sur les marchés publics doivent, par conséquent, être adaptés aux exigences imposées par les circonstances exceptionnelles liées à cette crise.
- Un accord rapide sur le cadre financier pluriannuel de l'UE (CFP) prévoyant une dotation augmentée pour la politique de cohésion et des moyens supplémentaires pour les communes et régions est plus que jamais urgent compte tenu de la situation actuelle. La proposition de la Commission européenne datant de mai 2018 ne suffit pas, loin s'en faut.
- Le Pacte vert européen ne peut être sacrifié sur l'autel de la crise. Au contraire, il peut même jouer un rôle important dans la gestion de la crise économique. Une politique en matière de changement climatique qui garantisse une mobilité durable et une réorientation de l'approvisionnement énergétique vers des sources d'énergie renouvelables constitue une priorité et doit être, dans le cadre de la politique de cohésion, dotée de moyens appropriés. Les communes et régions demeurent des acteurs décisifs dans la transposition du Pacte vert européen.
- Nous, élu(e)s socialistes, nous engageons pour une société fondée sur la solidarité et la cohésion sociale. A ces fins, un système économique est également essentiel, dans lequel le développement durable, l'équilibre social ainsi que la justice sociale et l'égalité entre les sexes sont autant de piliers porteurs. Les mesures et programmes européens de lutte contre la crise devraient ainsi toujours contribuer à la concrétisation des objectifs du socle européen des droits sociaux. Nous voulons une Europe sociale où la rémunération est équitable, les conditions de travail bonnes et l'égalité des salaires et des prestations de retraite est une réalité. Les femmes pourraient en tirer parti, elles qui, dans de nombreux domaines portent à nouveau le fardeau principal de la gestion de la crise. A cela s'ajoute la nécessité, partout en Europe, de produire un effort commun à tous les niveaux pour rendre plus de logements abordables dans nos villes et communes.
- PES Local salue l'annonce par la Commission européenne de la tenue de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Cette conférence devra tirer les enseignements de la crise actuelle et ouvrir des pistes pour une coordination améliorée et plus efficace au niveau européen des mesures décidées sur le plan national. En raison de leur proximité avec les citoyen(ne)s, de leur exceptionnelle importance pour de nombreuses politiques d'avenir en UE ainsi que de leur rôle déterminant en tant qu'ancrage de stabilité en temps de crise, PES Local revendique, pour les instances municipales, le droit à une participation directe à cette conférence.

### **Mutualiser les leçons : Partage d'expériences en temps de crise**

La solidarité et le partage d'expériences sont importants en temps de crise. Le Comité européen des Régions souligne l'importance de la coopération et du partage d'expériences entre les collectivités locales en temps de crise et a, à cette fin, mis sur pied une plateforme dédiée en ligne, destinée à contribuer à l'échange des solutions et à l'amélioration de l'entraide (<https://cor.europa.eu/fr/engage/Pages/COVID19-exchangeplatform.aspx>). PES Local soutient instamment cette initiative.